

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1840

23 juillet 2015

SOMMAIRE

Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l.	88303	Jyoti S.à r.l.	88282
Compagnie Financière Taler S.A.	88274	Lapero S.à r.l.	88318
Courtage Bois S.A.	88275	Laudamar Participations S.A.	88316
Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A.	88276	Lucky Holding S.à r.l.	88299
Dakimo II S.A.	88275	Luxcohold S.A.	88303
Datacenter Development	88274	LuxTrust S.A.	88292
Degroof Bonds	88276	Malu Enterprises SA.	88274
Dolphin Properties S.à r.l.	88293	Mariposa Luxembourg II S.à.r.l.	88274
E.O.G.F.	88283	Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l. ..	88303
European Hotels S.à.r.l.	88285	Monaco Tours S.A.	88274
Filton South Investments S.à r.l.	88299	MS Investment S.C.A.	88316
Gateway S.A.	88279	MultiConcept Fund Management S.A.	88282
Genel S.A.	88279	Norwich S.à r.l.	88282
Genimat S.à r.l.	88277	Property III Holding S.à r.l.	88275
German Property 64 Sàrl	88278	Real Estate Capital S.A.	88275
Global Brands S.A.	88278	REBIRTH International S.à r.l.	88275
HarbourVest GP Sàrl	88276	SALT Generics S.à r.l.	88280
Homeside Holding Sàrl	88278	SBS Lux S.A.	88279
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	88277	S.D.G Grosdent S.à r.l.	88280
Info-Colux S.A.	88279	Sea Pilot Investments Deutschland AG	88281
Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SI- CAV-FIS	88282	SIX Consulting & Engineering S.A	88280
Ingersoll-Rand Luxembourg Finance S.A.	88277	SMP 14H S.à r.l.	88281
Iskandia Holdings S.C.A.	88320	Société Luxembourgeoise de Biocombustible S.à r.l.	88281
		SO.CO.Par S.A.	88281

Malu Enterprises SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 67.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015077127/9.
(150088457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Mariposa Luxembourg II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 193.044.

Les statuts coordonnés au 13 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 22 mai 2015.
Référence de publication: 2015077098/10.
(150087876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Datacenter Development, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 138.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015079283/10.
(150090952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Monaco Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 183.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2015.
Pour statuts coordonnés
Référence de publication: 2015077115/11.
(150087433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Compagnie Financière Taler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.892.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 avril 2015

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, avec effet au 20 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2015079257/14.

(150091253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Dakimo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 40-42, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081236/9.

(150093933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Property III Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 189.497.

Les statuts coordonnés au 18 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079800/10.

(150091205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Courtage Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081218/10.

(150093120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.570.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 28 mai 2015

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une période d'un an.
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour REAL ESTATE CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015079849/12.

(150090697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

REBIRTH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Schaeffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.650.

EXTRAIT

L'associé unique Monsieur Paolo TRIPPODO a transféré la totalité des parts de la société (1.190 parts sociales) à Madame Giacomina DI CARA, né le 1^{er} février 1974 à Palermo (Italie) demeurant à Via Deodato Pier Luigi n°20, I-90128 Palermo (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2015.

Référence de publication: 2015079850/13.

(150090611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

Pour Degroof Bonds

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015081227/13.

(150094057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

HarbourVest GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 185.787.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 mai 2015 que:

- La société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG a été révoquée en tant que Réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081429/14.

(150093927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.630.

—
L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2015 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Yves Maas, Marco Scholz, Daniel Siepmann et Rudolf Kömen en tant que membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Marco Scholz, Membre du Conseil d'Administration

Junghofstrasse 16, D-60311 Frankfurt am Main

KPMG Luxembourg, Société coopérative (précédemment dénommée KPMG Luxembourg S.à r.l.) ayant pour nouvelle adresse 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015081220/27.

(150093277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 52.461.

EXTRAIT

Les administrateurs de HSBC Private Bank (Luxembourg) SA. ont noté la démission de Madame Katie Danby (demeurant à Monaco, 17 avenue d'Ostende, 98000 Monaco) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 15 juin 2014.

Pour HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2015081447/14.

(150093907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Ingersoll-Rand Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.791.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 29 mai 2015 que:

- La démission de la société REVICONSULT S.à r.l., Commissaire de la Société, avec effet au 29 mai 2015, a été acceptée.

- La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, RCS B65477 a été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, avec effet au 29 mai 2015 et ce jusque l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081456/16.

(150093663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Genimat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 73, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 8.855.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

GENIMAT S.à r.l., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 73, Avenue Guillaume, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.855

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 juin 2015 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2015081400/24.

(150093320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Homeside Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.405.

Le Bilan au et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mai 2015.

Homeside Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2015081443/14.

(150092975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015081402/15.

(150093525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social à Luxembourg le 1^{er} juin 2015:

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016:

* Monsieur Bruce VANDENBERG

* Monsieur John KILLER

- Ratification du mandat d'administrateur et renouvellement de mandat de Monsieur Gerwyn WILLIAMS pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

- Nomination d'un nouvel administrateur pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en l'année de 2016:

* Monsieur Gary NEVILLE, né le 13 août 1956 à Rayleigh (Royaume-Uni), demeurant à Barn Cottages, Long Road West, Dedham, Colchester, Essex, CO7 6EH.

- Acceptation de la fin de mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. venant à échéance lors de ladite assemblée annuelle.

- Nomination de Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, dont le siège social est situé au 37, Rue des Scillas à L-2529 Howald, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 159863, et ce, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2015.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015081403/25.

(150093682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Gateway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 36, rue de Reimberg.
R.C.S. Luxembourg B 85.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081398/10.

(150092744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Genel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.904.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015081399/13.

(150093851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

SBS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 97.620.

Extraits de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (la Société) tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2015

L'Assemblée décide de transférer le siège social actuel de la société L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy au L-1148 Luxembourg, 12, Rue Jean L'Aveugle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBS LUX SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015081850/15.

(150092844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Info-Colux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 159.578.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs, et par décision du Conseil d'Administration, en date du 20 mars 2015, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG société anonyme, en abrégé «BIL», L- 2953 Luxembourg, 69, Route d'Esch, immatriculée au Luxembourg sous le numéro B 6307, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du Registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Kehlen, le 2 juin 2015.

Pour INFO-COLUX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG «BIL»

SOCIETE ANONYME

Référence de publication: 2015081471/16.

(150093387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

SALT Generics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.367.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

TMF Luxembourg S.A

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015081849/14.

(150093957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

SIX Consulting & Engineering S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.113.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015 que:

1. Monsieur André GODINAS démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.
2. Monsieur Philippe Colaux, né le 04/03/1974 à Dinant (B) et demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon est nommé administrateur de la société

Les mandats confiés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 2 juin 2015.

Marie-Eve Marchand

Comptable

Référence de publication: 2015081871/16.

(150093952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

S.D.G Grosdent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 67.931.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

S.D.G. GROSDENT S.à r.l. avec siège social à L-1651 Luxembourg, 13A, Avenue Guillaume, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.931.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 juin 2015 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2015081855/24.

(150093318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

SO.CO.Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 40.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081874/10.

(150092880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Sea Pilot Investments Deutschland AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.004.

Le bilan rectificatif de la société au 31 décembre 2014, en remplacement du bilan déposé le 22 mai 2015 avec pour référence L150086655 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015081857/13.

(150093578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Société Luxembourgeoise de Biocombustible S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 189.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 06/05/2015 à 10.00 heures

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06/05/2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015081878/15.

(150093989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

SMP 14H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 187.462.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2015

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Michael Edward Dunn, administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2015.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Andrew Taylor, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Park Point, 17 High Street, Longbridge, Birmingham B31 2UQ en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une période illimitée avec effet au 31 mai 2015.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015081873/16.

(150092798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Norwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 173.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080646/9.

(150092082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 98.834.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MultiConcept Fund Management S.A.
Référence de publication: 2015080607/10.

(150092581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Jyoti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 8, rue des Lilas.
R.C.S. Luxembourg B 179.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015080603/14.

(150091750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: USD 41.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 170.873.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 29 mai 2015

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Jin Bo en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 mai 2015.

Suite à cette nomination, le Conseil de Gérance de la Société se présente désormais comme suit:

- Monsieur Chen Chenfang, ayant son adresse professionnelle au 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange (Grand-Duché du Luxembourg), Gérant de catégorie A,
- Monsieur Sun Guozhuo, ayant son adresse professionnelle au 5, Aldermanbury Square, bâtiment Gingko Tree Investment Limited, étage 15th floor, EC2V 7HR Londres (Royaume-Uni), Gérant de catégorie A,
- Monsieur Jin Bo, ayant son adresse professionnelle au 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange (Grand-Duché du Luxembourg), Gérant de catégorie A,
- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528, Gérant de catégorie B.

Référence de publication: 2015080649/21.

(150092065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

E.O.G.F., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2355 Luxembourg, 17, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 197.151.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le sept mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1- Monsieur Nelson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES, Chauffeur de mini Bus, né au Cap-Vert, le 23 juillet 1982, demeurant à L-2355 Luxembourg-Ville, 17, rue du Puits.

2- Monsieur Edson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES, Ouvrier, né au Cap-Vert, le 28 octobre 1978, demeurant à L-2543 Luxembourg-Ville, 25, Dernier Sol.

Lesquels comparants, ici présents, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "E.O.G.F." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet le commerce de vêtements et accessoires pour femmes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000) divisé en MILLE (1.000) parts de QUINZE EUROS (EUR 15,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts sont adoptées par la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants, Messieurs Nelson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES et Edson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES, précités ont déclaré souscrire les mille (1.000) parts sociales ainsi créées comme suit:

Nelson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES,	500 parts
Edson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES,	500 parts.
TOTAL	1.000 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.000,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Résolutions des associés

Ensuite, les associés, Messieurs Nelson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES et Edson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES, représentant l'intégralité du capital, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Nelson LOPES TEIXEIRA RODRIGUES, précité Chauffeur de mini Bus, né au Cap-Vert, le 23 juillet 1982, demeurant à L-2355 Luxembourg-Ville, 17, rue du Puits.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2355 Luxembourg-Ville, 17, rue du Puits.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nelson Lopes Teixeira Rodrigues, Edson Lopes Teixeira Rodrigues, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 8 mai 2015. 1LAC/2015/14423. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015079311/124.

(150091609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

European Hotels S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.124.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of May.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Tessy BODEVING, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "European Hotels S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security

interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2015.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on

request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour de mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «European Hotels S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/ leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont

disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODEVING DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8587. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079337/403.

(150090612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

LuxTrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080570/9.

(150092318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Dolphin Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.144.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eighteen May.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Kinis International Corp, having its registered office in Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with in the territory of the British Virgin Islands with number 1867988,

here represented by Mrs. Rachel HAFEDH, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects."

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Dolphin Properties S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. The address of the registered office may be transferred within the town limits by a simple resolution of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED (500) shares having a nominal value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In case of plurality of managers, the board of managers chooses among its members a chairman. Only a Luxembourg Resident shall be designated as the Chairman. The first chairman may be appointed by the general meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the manager designated to this effect by the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with. In case of plurality of managers, such powers may only be exercised jointly by any two managers of the Company unless delegated to a single manager further to a resolution of the board. All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers (acting as aforesaid).

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers.

The general shareholders meeting, or the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting, or the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company in accordance with these articles of association (including, for the avoidance of any doubt, article 12).

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed as follows

Kinis International Corp, prenamed	500 shares
Total:	500 shares

All the shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred eighty euros (EUR 1,280.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three (3).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

a. Mrs. Rachel HAFEDH, manager, born on March 22nd 1976, in Hayange (France), professionally residing in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare;

b. Mrs. Katarzyna CIESIELSKA, manager, born on May 20th, 1982 in Łódź, Poland, professionally residing in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare; and

c. Property and Finance Corporation S.à r.l., a company with its registered office and its principal place of business at L-1610 Luxembourg, 4-6 Avenue de la Gare, inscribed in the Trade Registry of the Luxembourg under the number B 189.720.

2) The address of the registered office is established in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the years and day first above written.

This deed has been read to the representative of the appearing party, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed the deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

- Kinis International Corp, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1867988,

ici représentée par Madame Rachel HAFEDH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant es-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Dolphin Properties S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. Seul un résidant du Luxembourg peut être élu comme président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, le gérant désigné à cet effet par le conseil de gérance le remplace.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. En cas de pluralité de gérants, ces pouvoirs sont conjointement exercés par deux gérants de la Société, sauf s'ils ont été délégués à un gérant unique par une résolution du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance (agissant conformément aux dispositions susmentionnées).

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée des associés, ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés, ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux gérants.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société conformément aux présents statuts (y compris, afin de dissiper toute ambiguïté, l'article 12).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social défini dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Kinis International Corp, précitée	500 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) soit à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 1.280,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. Madame Rachel HAFEDH, gérante, née le 22 mars 1976 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare;

b. Madame Katarzyna CIESIELSKA, gérante, née le 20 mai 1982 à Łódź (Pologne), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare; et

c. Property and Finance Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 189.720.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Rachel HAFEDH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 mai 2015. Relation GAC/2015/4272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015079274/321.

(150091420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Filton South Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lucky Holding S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.621.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of May,
Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand- Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Filton GP S.à r.l., being a limited liability company incorporated under the legal form of a Société à responsabilité limitée having its registered address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 189341, and hereby acting as General Partner of FILTON L.P., being a Limited Partnership established under the 1907 Limited Partnership Act of England and Wales, and being registered under number LP166622 with the Registrar of Companies for England and Wales, having its registered address located at 60 Victoria Embankment, London EC4Y 0JP (the Appearing Party or the Sole Shareholder),

here represented by Sara Lecomte, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 19 May 2015

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of Lucky Holding S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 195621, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Edouard DELOSCH, Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 March 2015 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) number 1222 on 11 May 2015; the Articles of Association of which have never been amended.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole member decides to change the name of the Company into Filton South Investments S.à r.l.

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the first article of the Articles of Association so that it will read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, private limited liability company under the name Filton South Investments S.à r.l. (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 992 on Sociétés à responsabilité limitée.”

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the corporate object to allow the company to act as a managing member of partnerships and to subsequently amend Article 2 of the Articles of Association so that it will read as follows:

“ **Art. 2. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The company may also act as the managing member of a partnership, whether established in Luxembourg or abroad, for the purpose of investing in real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to acquire, develop, promote, manage, lease and /or sell real estate directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating its accomplishment.”

Third resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company to establish it at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to subsequently amend the first two paragraphs of Article 3 of the Articles of Association so that they will read as follows:

“ **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Senningerberg by decision of the board of managers.

[...]”.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from euros (EUR) into British Pounds (GBP) at the exchange rate, as it was fixed by the European Central Bank on 18 May 2015, at EUR 1.- = GBP 0.72700 (the Conversion of Currency).

The share capital now amounts to nine thousand eighty seven British Pounds and fifty pence (GBP 9,087.50).

The sole shareholder therefore decides to cancel the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital of the Company of an amount of ten thousand nine hundred and twelve British Pounds and fifty pence (GBP 10,912.50) from its current amount of nine thousand eighty seven British Pounds and fifty pence (GBP 9,087.50) up to twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) by the issue of twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Filton GP S.à r.l., acting as General Partner of FILTON L.P., prenamed, represented by Sara Lecomte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe for and on behalf of Filton LP to the twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), i.e. a total amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-), and to have them fully paid up as follows:

- nine thousand eighty seven British Pounds and fifty pence (GBP 9,087.50) as a result of the above referred conversion of currency; and,

- ten thousand nine hundred and twelve British Pounds and fifty pence (GBP 10,912.50) by a contribution in cash.

Evidence of the contribution in cash of ten thousand nine hundred and twelve British Pounds and fifty pence (GBP 10,912.50) has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to subsequently amend article 5 of the Article of Association so that as from now on it will read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt mai,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A COMPARU

Filton GP S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 189341, et agissant en tant que General Partner de FILTON L.P., un Limited Partnership établi selon le 1907 Limited Partnership Act of England and Wales, et immatriculé sous le numéro LP166622 auprès du Registrar of Companies for England and Wales et ayant son siège social au 60 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0JP,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 19 mai 2015, (la Partie Comparante ou l'Associé Unique). Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie Comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée Lucky Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 195621 constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1222 du 11 mai 2015; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en Filton South Investments S.à r.l.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Filton South Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de l'autoriser à agir en tant que membre de la direction dans des sociétés de personnes (Partnerships) et de procéder à la modification subséquente de l'article 2 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La société peut également agir en tant que membre de la direction d'une société de personnes (Partnership), établie au Luxembourg ou à l'étranger, dans le but d'investir dans l'immobilier.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société pour l'établir au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de procéder à la modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts qui se liront désormais comme suit:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Senningerberg, par décision du conseil de gérance.

[...]»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité d'euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) au taux de conversion fixé le 18 mai 2015 par la Banque Centrale Européenne à EUR 1,- = GBP 0.72700 (le Changement de Devise).

Le capital social s'élève désormais à neuf mille quatre-vingt-sept Livres Sterling et cinquante pence (GBP 9.087,50).

L'associé unique décide donc d'annuler les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix mille neuf cent douze Livres Sterling et cinquante pence (GBP 10.912,50) pour le porter de son montant actuel de neuf mille quatre-vingt-sept Livres Sterling et cinquante pence (GBP 9.087,50) à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) par l'émission de vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Filton GP S.à r.l., agissant en tant que General Partner de FILTON L.P., préqualifié, représenté par Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Filton LP aux vingt-mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, soit un montant total de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-), et les libérer intégralement de la manière suivante:

- neuf mille quatre-vingt-sept Livres Sterling et cinquante pence (GBP 9.087,50) provenant du changement de devise précédemment énoncé et;

- dix mille neuf cent douze Livres Sterling et cinquante pence (GBP 10.912,50) par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport en numéraire de dix mille neuf cent douze Livres Sterling et cinquante pence (GBP 10.912,50) a été apportée au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

L'associé unique décide de procéder à la modification subséquente de l'article 5 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

Frais et dépense

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 21 mai 2015. Relation: DAC/2015/8570. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079608/235.

(150090542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077148/10.

(150088224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Luxcohold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 197.154.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-FIRST MAY

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

Inventure Limited, a company under Hong Kong law, with registered office at 6th Floor, John's Building, 33, Garden Road, Hong Kong, registered in the Registrar of Companies of Hong Kong, under number 2180553,

herein represented by Mr Alfio Riciputo, private employee, with professional residence in 89A, rue Pafbruch, L-8308 Capellen,

by virtue of a power of attorney granted to him under private seal on 20 May 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed with which it will be registered.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a société anonyme (public limited company) that the prequalified party shall herein incorporate, in the following way:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (public limited company), under the name of Luxcohold S.A. (hereinafter referred to as "the Company").

Art. 2. Definitions. In addition to other terms defined in these Articles, the following words and terms shall have the following meanings when they are written in capital letters:

"Available benefits" means, for the calculation of the Redemption Price, the Distributable Benefits which will be determined from the Interim Financial Statements established by the Board of Directors on the date immediately preceding the Redemption Date;

"Board of Directors" has the meaning given in the article 10 of the present articles of association;

"Class A Shares" means the Class A shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class A Share" means one of them;

"Class B Shares" means the Class B shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class B Share" means one of them;

"Class C Shares" means the Class C shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class C Share" means one of them;

"Class D Shares" means the Class D shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class D Share" means one of them;

"Class E Shares" means the Class E shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class E Share" means one of them;

"Class F Shares" means the Class F shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class F Share" means one of them;

"Class G Shares" means the Class G shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class G Share" means one of them;

"Class H Shares" means the Class H shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class H Share" means one of them;

"Class I Shares" means the Class I shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class I Share" means one of them;

"Class J Shares" means the Class J shares having the rights as defined in Articles 6.4 and 18 and "Class J Share" means one of them;

"Company" has the meaning set in article 1;

"Distributable benefits" means the Company's benefits available for distribution in accordance with the provisions of the Law and the Articles of Association, including the Share Premium Reserve, after allocation of benefits to other reserve required by the Law and / or the Articles of Association (if applicable);

"First Class Shares" means, at a given moment, the classes of shares remaining in circulation, and other than the Last Class of Shares;

"General Meeting" means any meeting of Shareholders of the Company;

"Interim Financial Statements" means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the annexes of the Company;

"Last Class of Shares" means the last class of shares based on alphabetical order and which are still in circulation at any given time;

"Law" means the law of August 10, 1915 related to commercial companies, as amended;

"Par value" means ten Euro (EUR 10,-) per Share;

"Date of Redemption" has the meaning given in the article 6.4.2 of the present Articles of Association;

"Price of Redemption" means the amount of Available Benefits of the Company over the Par Value of all the shares of the Last Class of Shares to be redeemed;

"Shares" means the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares and "Share" means one of them;

"Shareholders" means holders of Shares of any class and «Shareholder» means one of them.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by decision of the sole director or, if applicable, of the Company's Board of Directors. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

It can be set up branches, subsidiaries or offices in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the sole director or, where applicable, of the Company's Board of Directors. When the sole director or the Company's Board of Directors considers that extraordinary political or military events have occurred or are imminent as determined at the

discretion of the director(s), and that these events would jeopardize the normal activity of the Company at its registered office or hinder easy communication between the registered office and the other countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until full end of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, despite the temporary transfer of its registered office, which will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Object. The object of the Company is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign companies as well as intellectual rights and acquire by means of purchase, subscription, acquisition any securities or rights, in any form whatsoever, through participation, contribution, underwriting or purchase option, negotiation and in any other manner or to acquire financial instruments, in any form whatsoever, and to possess, administer, develop and manage this holding of participations.

Generally, it can provide direct or indirect assistance to affiliated or group companies, take all control and/or supervisory measures and carry out any operation that could be useful to the accomplishment and development of its corporate object.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures and any other debt instruments, in compliance with the legal provisions related to the subject.

Art. 5. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved and put into liquidation at any time pursuant to a decision taken by the shareholders of the Company, acting under the terms laid down for the amendment of the articles of association.

The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy, the failure of one of the shareholders or any other similar event do not put an end to the Company.

Corporate capital - Shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1 - Subscribed and paid up capital The corporate capital is set at three hundred and ten thousand Euro (EUR 310,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, divided into:

- three thousand one hundred (3,100) Class A Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class B Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class C Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class D Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class E Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class F Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class G Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class H Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class I Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class J Shares;

all of the shares with a par value of ten Euro (EUR 10,-) each, fully subscribed and paid up in cash.

Each share entitles to the casting of one vote to the ordinary general meeting and the extraordinary general meeting.

6.2 - Amendment of the corporate capital

The corporate capital of the company may be increased or reduced at any moment by a decision of the sole shareholder or by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The corporate capital may be reduced by cancellation of shares or cancellation of one or several classes of shares, by redemption and cancellation of all issued shares in the class(es) concerned. Cancellation and redemption of share classes will be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.3 - Participation in profits

Each share confers the right to a fraction of the assets and liabilities of the Company in direct proportion to the number of existing shares.

6.4 - Redemption of Shares

6.4.1 As far as the law allows it, and pursuant to the requirements set by the Law, the Company shall be entitled to redeem its own shares.

6.4.2 Provided that the laws of Luxembourg are observed, the sole director or, in case of several directors, the Board of Directors has the right to fully redeem Last Class of Shares at any time by notification of the holders of the Last Class Shares specifying the number of Shares of Last Class to be repurchased and the date on which redemption will take place (the "Redemption Date").

6.4.3 Provided that the laws of Luxembourg are observed, the holders of the last class of Shares have the right to request the sole director or, in case of several directors, the Board of Directors to fully redeem the last class of Shares at any time

by notification of the sole director or, in case of several directors, notification of the Board of Directors specifying the number of Shares of Last Class to be redeemed and the date on which redemption will take place.

6.4.4 Each Share of last class redeemed under the provisions of this Article 6.4 will give its holder the right to a proportion of the Redemption Price.

6.4.5 The redemption of the last class of Shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the value of the share capital and the reserves that can only be distributed according to the Law and the Articles. Thus the redemption shall only be made by using the amounts from profits, or the amounts allocated to available reserves such as the Share Premium Reserve.

6.4.6 Immediately after payment of the Redemption Price, the sole director, or in case of several directors, the Board of Directors shall take the necessary measures, including but not limited to, the convening of a General Meeting to reduce the share capital by cancelling the last class of Shares redeemed.

Art. 7. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register shall be delivered and signed by two directors, or in case of one single director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. Bearer shares will mention the data required by Article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company has only one director, by this one.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors. In such a case, the signature must be manual. A true copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the Board of Directors, must be filed in accordance with article 9, paragraphs one and two of the Law.

In the case of bearer shares, these are deposited with a depositary appointed by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors, and this in accordance with Article 42 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

At the written request of the holder of bearer shares, a certificate for all entries in question shall be issued by the depositary. The transfer of bearer shares can only be done in accordance with the provisions of Article 42 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

General meeting of shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The Annual General Meeting is convened by the Board of Directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of June of each year at eleven a.m.. Should that day be a public holiday, the General Meeting will meet on the following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein Each share is entitled to one vote. Any shareholder may act at any Meeting of Shareholders by appointing another person, as his proxy, in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are also recorded in minutes.

All shareholders may participate in a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcast uninterruptedly. The participation in a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision to purchase or sell a participation or an intellectual right in the broad sense should be taken by the General Meeting of Shareholders by a simple majority.

Board of directors and management

Art. 10. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company (the "Board of Directors"). However, if there is a single shareholder or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that there is only one remaining shareholder, the board of director may be composed of one (1) member until the next general meeting after noting that there are again more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company, which will fix their number, fees and mandate period. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 11. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each directors in writing, by cable, telegram, telex, fax or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, one director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcast uninterruptedly. The participation in a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing or by fax, e-mail or by any other suitable telecommunication means, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

When there is only one single director in the Board, this director shall sign.

Art. 13. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board of

Directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the signature of the managing director or by the joint signatures of two directors, for decisions that would bind the company beyond the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000 -), the signing of two Directors will be mandatory. The company will be bound by the individual signature of the sole director in case of one sole director only.

Statutory auditor

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Accounting year - Balance

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Art. 18. To the extent that holders of Shares declare a dividend for the financial year, the Distributable Profits must be distributed in the following proportions:

- holders of Class A Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing ninety-seven point three percent (97.30%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class B Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point ten percent (0.10%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class B Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point fifteen percent (0.15%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class D Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point twenty percent (0.20%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class E Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point twenty-five percent (0.25%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class F Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point thirty percent (0.30%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class G Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point thirty-five percent (0.35%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class H Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point forty percent (0.40%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class I Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point forty-five percent (0.45%) of the dividend paid by the company;
- holders of Class J Shares will be entitled to receive in proportion to their participation in this class an amount representing zero point fifty percent (0.50%) of the dividend paid by the company;

In the case where a class of shares would be redeemed and cancelled, the dividend stated above for the class preceding the class of shares will be increased up to the percentage allocated to the class of shares redeemed.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders and which shall determine their powers and their compensations.

The complete liquidation, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to shareholders.

Amendments to the articles of association:

Art. 20. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

Governing law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which these articles of association do not contain any specific provision.

Transitional provision

- 1) The first accounting year shall begin on the incorporation day and shall end on December 31, 2015.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2016.

Subscription - Payment

All thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by Inventure Limited, pre-qualified, as follows:

- three thousand one hundred (3,100) Class A Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class B Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class C Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class D Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class E Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class F Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class G Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class H Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class I Shares;
- three thousand one hundred (3,100) Class J Shares;

All the shares have fully been paid in cash by the sole shareholder named before, so that the amount of three hundred and ten thousand Euro (EUR 310,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The undersigned Notary found that the conditions required by Art. 26 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies and subsequent modifications were met.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are approximately evaluated to EUR 2,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

And immediately, the appearing pre-qualified party, representing the entire share capital, in its capacity as sole shareholder, took the following resolutions:

- 1.- The number of directors is set at one and the number of statutory auditors, at one.
- 2.- Is appointed as Sole Director:

Mr. Alfio Riciputo, born on the 24 of March 1978 in Namur (Belgium), with professional residence at 89A rue Pafébruch, L-8308 Capellen

3. - Is appointed as statutory auditor:

- The company VP Services, société à responsabilité limitée (limited liability company), with registered office at 89A, rue Pafébruch; L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg B 188982.

- 4.- The mandates of the sole director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2020.
- 5.- The registered office of the Company is set at 291, route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-ET-UN MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

A COMPARU:

Inventure Limited, société de droit de Hong Kong, ayant son siège social au 6th Floor, John's Building, 33, Garden Road, Hong Kong, immatriculée auprès du Registrar of Companies Hong Kong, sous le numéro 2180553,

ici représentée par Monsieur Alfio Riciputo, employé privé, résident professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capelen,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et datée du 20 mai 2015.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie pré mentionnée déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de Luxcohold S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Bénéfices Disponibles» signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des États Financiers Intérimaires établis par le Conseil d'Administration à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat;

«Conseil d'Administration» a la signification prévue à l'article 10 de ces statuts;

«Actions de Classe A» signifie les actions de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe B» signifie les actions de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe C» signifie les actions de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe D» signifie les actions de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe E» signifie les actions de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe F» signifie les actions de classe F ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe G» signifie les actions de classe G ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe H» signifie les actions de classe H ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe H» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe I» signifie les actions de classe I ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe I» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de Classe J» signifie les actions de classe J ayant les droits tels que définis dans les Articles 6.4 et 18 et «Action de Classe J» signifie l'une d'entre elles;

«Société» a la signification prévue dans l'article 1^{er} ;

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts, y compris la Réserve de Prime d'Emission d'Actions, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant);

«Actions de Première Classe» signifie, à un moment donné, les classes d'actions encore en circulation, et autres que la Dernière Classe d'Actions;

«Assemblée Générale» signifie toute assemblée des Actionnaires de la Société;

«États Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les annexes de la Société;

«Dernière Classe d'Actions» signifie la dernière classe d'actions basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné;

«Loi» signifie la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Valeur Nominale» signifie dix euros (EUR 10,-) par Action;

«Date de Rachat» a la signification prévue à l'article 6.4.2 de ces Statuts;

«Prix de Rachat» signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les actions de la Dernière Classe d'Actions à être rachetées;

«Actions» signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J et «Action» signifie l'une d'entre elle;

«Actionnaires» signifie les détenteurs d'Actions de toute classe et «Actionnaire» signifie l'un d'entre eux.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que des droits intellectuels, et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes, dans le respect des dispositions légales y afférentes.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

Capital social - Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 - Capital souscrit et libéré Le capital social de la Société est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) Actions, divisée en:

- trois mille cent (3.100) Actions de Classe A;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe B;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe C;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe D;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe E;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe F;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe G;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe H;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe I;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe J,

toutes ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital de la société peut être réduit par annulation d'actions, voire annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions, par remboursement et annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe J).

6.3 - Participation aux profits

Chaque Action donne droit à une fraction des actifs et passifs de la Société, en proportion directe avec le nombre d'Actions existantes.

6.4 - Rachat des Actions

6.4.1 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

6.4.2 Sous condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises, l'administrateur unique ou, en cas de plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration a le droit de racheter entièrement la Dernière Classe d'Actions à tout moment par notification des titulaires de la Dernière Classe d'Actions en précisant le nombre d'Actions de Dernière Classe à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»).

6.4.3 Sous condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises, les titulaires de la dernière classe d'Actions ont le droit de demander l'administrateur unique ou, en cas de plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration de racheter entièrement la dernière classe d'Actions à tout moment par notification de l'administrateur unique ou, en cas de plusieurs administrateurs, du Conseil d'Administration qui déterminera le nombre d'Actions de dernière classe à racheter et fixera la Date de Rachat.

6.4.4 Chaque Action de dernière classe d'Actions rachetées selon les dispositions de cet article 6.4 donnera à son titulaire le droit à un prorata du Prix de Rachat.

6.4.5 Le rachat de la dernière classe d'Actions ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou des montants alloués aux réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Émission.

6.4.6 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, l'administrateur unique, ou en cas de plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale en vue de réduire le capital social par l'annulation de la dernière classe d'Actions rachetées.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société peut émettre des certificats représentant des actions au porteur. Les actions au porteur porteront mention des données exigées par l'article 41 de la loi et sera signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Assemblée générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

Conseil d'administration et direction

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société (le «Conseil d'Administration»). Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs, sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature de l'administrateur délégué ou par la signature collective de deux administrateurs, pour les décisions qui engageraient la société au-delà d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) la signature de deux administrateurs sera obligatoire. La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique dans le cas où il n'y a qu'un seul administrateur.

Commissaire aux comptes

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Exercice Social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 6 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 6.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Art. 18. Dans la mesure où les détenteurs d'Actions déclarent un dividende pendant l'exercice social, les Bénéfices Distribuables doivent être distribués dans les proportions suivantes:

- les détenteurs d'Actions de Classe A auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant quatre-vingt-dix-sept virgule trente pour cent (97,30%) du dividende distribué par la société;
- les détenteurs d'Actions de Classe B auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) du dividende distribué par la Société;
- les détenteurs d'Actions de Classe C auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) du dividende distribué par la Société;
- les détenteurs d'Actions de Classe D auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) du dividende distribué par la Société;
- les détenteurs d'Actions de Classe E auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du dividende distribué par la Société;
- les détenteurs d'Actions de Classe F auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule trente (0,30%) du dividende distribué par la Société;
- les détenteurs d'Actions de Classe G auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule trente-cinq (0,35%) du dividende distribué par la Société;
- les détenteurs d'Actions de Classe H auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule quarante (0,40%) du dividende distribué par la Société;
- les détenteurs d'Actions de Classe I auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule quarante-cinq (0,45%) du dividende distribué par la Société;

- les détenteurs d'Actions de Classe J auront le droit de recevoir au prorata de leur participation dans cette classe un montant représentant zéro virgule cinquante (0,50%) du dividende distribué par la Société.

Dans le cas de figure où une classe d'actions serait rachetée et annulée, le dividende énoncé ci-dessus pour la classe précédant la classe d'actions rachetées sera augmentée à concurrence du pourcentage alloué à la classe d'actions rachetées.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La liquidation terminée, le produit de la liquidation de la Société sera attribué aux actionnaires.

Modification des statuts

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Loi applicable

Art. 21. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription - Libération

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par la société Inventure Limited, pré-qualifiée, de la manière suivante:

- trois mille cent (3.100) Actions de Classe A;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe B;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe C;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe D;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe E;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe F;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe G;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe H;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe I;
- trois mille cent (3.100) Actions de Classe J,

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire par l'actionnaire unique pré-nommé, de sorte que la somme de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.300,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, la partie comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, en sa qualité d'actionnaire unique, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Alfio Riciputo, né le 24 mars 1978 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 89A rue Pafébruch; L-8308 Capellen

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société VP Services, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 89A, rue Pafébruch; L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg B188982.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

5.- Le siège social de la Société est établi au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RICIPUTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015079612/691.

(150091629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

MS Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015077156/11.

(150087383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Laudamar Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.465.

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LAUDAMAR PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101465, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 868 du 25 août 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, prénommé, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial numéro 1105 du 8 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristina De Angelis, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patricia Delaisse, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze mille deux cents Euros (EUR 95.200,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille Euros (EUR 275.000,-) à trois cent soixante-dix mille deux cents Euros (EUR 370.200,-), par l'émission de neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec des primes d'émission de neuf millions cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et douze cents (EUR 9.166.399,12).

2.- L'actionnaire existant renonce à son droit de souscription préférentiel et l'augmentation est ainsi souscrite et libérée intégralement par la société UFFORD LIMITED, ayant son siège social à Victory House, 6th Floor Prospect Hill, P.O. Box 187, IM1 1EQ Douglas, Iles de Man par incorporation d'une créance qu'elle détient envers la société;

3.- Modification subséquente des articles cinq et six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze mille deux cents Euros (EUR 95.200,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille Euros (EUR 275.000,-) à trois cent soixante-dix mille deux cents Euros (EUR 370.200,-), par l'émission de neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec des primes d'émission de neuf millions cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et douze cents (EUR 9.166.399,12).

Deuxième résolution

Après avoir constaté que l'actionnaire existant renonce à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvelles la société UFFORD LIMITED, ayant son siège social à Victory House, 6th Floor Prospect Hill, P.O. Box 187, IM1 1EQ Douglas, Iles de Man.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur Jean Wagener, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société UFFORD LIMITED, prédésignée, aux termes d'une procuration lui délivrée en date du 8 avril 2015,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société UFFORD LIMITED, prédésignée, il souscrit à toutes les neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et qu'ès qualité, il libère cette souscription par incorporation la créance certaine, liquide et exigible au montant de dix millions cent mille sept cents Dollars des Etats-Unis (USD 10.100.700,-) converti en neuf millions deux cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et douze Cents (EUR 9.261.599,12) au taux de conversion de 1,0906 EUR-USD existant à charge de la société et au profit de la société UFFORD LIMITED, prédésignée.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par CER Compagnie Européenne de Révision, en date du 31 mars 2015, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions, augmenté de la prime d'émission, à émettre en contrepartie.»

Le prédit rapport ainsi que la procuration, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Du montant total de l'apport un montant de quatre-vingt-quinze mille deux cents Euros (EUR 95.200,-) est alloué au capital social et un montant de neuf millions cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et douze Cents (EUR 9.166.399,12) est alloué au comptes des primes d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles cinq et six des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trois cent soixante-dix mille deux cents Euros (EUR 370.200,-), représenté par trois mille sept cent deux (3.702) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.800,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, C. DE ANGELIS, P. DELAISSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12509. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078627/93.

(150089507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Lapero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 1, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 197.184.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christophe POTIER, fonctionnaire communal, né à Pétange le 24 juin 1980, demeurant à L-4804 Rodange, 10, A la Croix Saint Pierre.

2.- Monsieur Michel VIENI, salarié, né à Messancy (Belgique) le 19 juin 1979, demeurant à L-4843 Rodange, 27, rue Fontaine d'Olière.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de «LAPERO s.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (€ 12,50.-) chacune.

Art. 6. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. Aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christophe POTIER, préqualifié, cinq cent une parts sociales	501
2) Monsieur Michel VIENI, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
Total: mille parts sociales	1.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Christophe POTIER, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Michel VIENI, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4711 Pétange, 1, rue du Stade.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: POTIER, VIENI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080572/129.

(150092559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Iskandia Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015076971/11.

(150087386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.